



Conférence salariale : Un train de mesures à minima pour le pouvoir d'achat des agents publics

Le gouvernement vient d'annoncer, sous la contrainte de l'inflation et la pression des organisations syndicales de la fonction publique, une hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice. Ce dégel était attendu par tous les agents publics. L'UNSA Fonction Publique prend acte de cette décision qu'elle juge, cependant, insuffisante, mais qu'elle considère comme étant une première étape.

Dégel de la valeur du point d'indice, enfin ! Mais avec une hausse limitée à + 3,5% !

Cette hausse sera effective dès le 1er juillet 2022. Elle devrait s'exprimer sur les feuilles de paye du mois d'août, avec un effet rétroactif. Elle concernera tous les agents publics : titulaires, contractuels comme ouvriers de l'État.

Cette hausse représente une augmentation mensuelle d'au moins 45 euros nets pour les indices les moins élevés. Globalement, c'est une enveloppe de 7,5 milliards d'euros qui est mise sur la table pour les trois versants de la fonction publique.

Pour l'UNSA, le montant de cette enveloppe n'est certes pas anecdotique, mais il ne compense malheureusement ni le niveau actuel de l'inflation sur un an, ni le décrochage induit par le gel du point d'indice depuis 2010.

Ce relèvement du point d'indice est accompagné, pour la catégorie B, du rééchelonnement des premiers indices et de l'accélération des débuts de carrières, mesure indispensable, depuis la dernière hausse du SMIC. C'était une revendication portée par l'UNSA.

Par ailleurs, le gouvernement confirme sa volonté de revoir l'ensemble du système de rémunération des agents publics. L'UNSA demande une réelle revalorisation des carrières dont dépend l'attractivité de la fonction publique.

Des mesures complémentaires sont prises et amélioreront la situation de certains agents.

- Mobilité durable
 - o Il sera possible de cumuler le forfait "mobilité durable" avec un « pass transport ».
 - o Le seuil de 100 jours est supprimé pour bénéficier du forfait.
 - o L'UNSA salue cet effort, mais regrette que le montant du forfait n'ait pas été amélioré. Il reste à 200 € annuels.
- Restauration collective pour les agents de l'État
 - o Revalorisation de 6 % de la PIM (Prestation interministérielle d'action sociale) avec un élargissement de l'accès jusqu'à l'indice 534 permettant ainsi un accès aux agents de catégorie C et B.
- La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est prolongée en 2022

L'avis de l'UNSA Fonction Publique

Pour l'UNSA Fonction publique, le gouvernement engage, à bon escient, des mesures d'urgence, **mais il doit aller nettement plus loin. Ces premières mesures sont indispensables, mais elles restent insuffisantes.**

Un prochain rendez-vous salarial, avant la fin de l'année, s'impose au regard des projections actuelles de l'inflation pour 2022 (6,8% selon l'INSEE), du gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans (avec une inflation à plus de 16% sur cette période) et des besoins légitimes des agents publics, contractuels et fonctionnaires.

Bagnolet le 28 juin 2022

*Luc Farré
Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique*

Contact presse : Angiocom - Erwan Lemerrier - 06 42 31 02 80 - elemerrier@angiocom.fr